

Livraison à :

Menuiserie Bouchard B
26, Couderc du Puits
Blanat
46500 ROCAMADOUR

Facture n° FC001031 du 12/12/2025

Libellé	Unité	Quantité	Prix Un.	Mnt. HT	Tva
Vente d'une aspiration 4 sacs Samsoud	U	1	1 500,00	1 500,00	1

Echéance : Comptant
(12/12/2025)

Tva	Taux TVA	Base HT €	Montant TVA €	Montant TTC €
1	20.00%	1 500,00	300,00	1 800,00

Mode de Règlement : Virement

Total TTC €	1 800,00
--------------------	-----------------

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I. - CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toutes nos prestations de services. Elles sont accessibles à tout moment sur simple demande et prévalent sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Les CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la prestation commandée par le Client est celle en vigueur lors de la signature du Devis/Contrat et à la date de passation de celui-ci. Les présentes CGV constituent le socle de la négociation commerciale entre les Parties et s'appliquent quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat sur lesquelles les présentes CGV prévalent. Les CGV ont pour objet de définir l'ensemble des modalités et conditions générales d'exécution des Travaux et Produits commandés par le Client à la SARL AREBOIS et dont l'entité juridique est désignée sous le nom SARL AREBOIS. Les relations contractuelles entre les Parties seront définies par le Devis/contrat fixant les modalités et conditions particulières d'exécution des Travaux commandés par le Client. La validité du Devis/contrat implique l'acceptation préalable des présentes CGV. Le Client reconnaît avoir pris connaissance au moment de la passation du Devis/contrat des présentes CGV et déclare expressément les accepter sans réserve. Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, les présentes CGV sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande à la Société. Si une disposition des présentes CGV venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur menuiseries.

OFFRE ET COMMANDE

Pour être valable, la commande faite par l'Acheteur doit notamment préciser la quantité et la nature des produits objet de la prestation, la nature de la prestation demandée, le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu et la date prévisible de livraison ou de l'enlèvement et plus généralement toute autre information nécessaire à la bonne exécution de la prestation.

Les commandes sont considérées comme définitives et engageant le Vendeur, même lorsqu'elles sont prises par l'intermédiaire des représentants ou employés vendeur, que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit (courrier, télécopie, courrier électronique) par le Vendeur.

Sauf convention particulière, la confirmation de la commande entraîne pour l'Acheteur acceptation de conditions générales de vente du Vendeur.

En cas de pénurie de moyens, le Vendeur répondra aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure de ses possibilités.

Le bénéfice de la commande est personnel à l'Acheteur et ne peut être cédé sans l'accord express du Vendeur.

La durée de validité de nos devis est de 1 mois à compter de la date d'émission. Nos devis sont gratuits.

Nous nous réservons le droit de refuser les commandes des clients ne présentant pas les garanties de solvabilités suffisantes. Toute annulation de commandes doit nous parvenir par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

PRIX ET FACTURATION

Nos prix sont stipulés hors taxes et établis d'après les conditions économiques en vigueur à la date du devis initial.

Les prix des Travaux sont indiqués en Euros et révisables selon les conditions particulières spécifiées au Devis/contrat. Les prix des Travaux comprennent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux français en vigueur au jour de la passation du Devis/contrat. Tout changement du taux français de TVA applicable sera automatiquement répercuté au Client par la SARL AREBOIS sur le prix des Travaux. Les prix des Travaux sont fixés dans le Devis/contrat, suivant un délai d'exécution défini par le calendrier prévisionnel du Devis/contrat, pouvant varier en

d'exécution défini par le calendrier prévisionnel du Devis/contrat, pouvant varier en fonction des contraintes de la SARL AREBOIS. Les tarifs peuvent faire l'objet d'une augmentation en fonction de l'inflation ou de toute augmentation liée aux prix des fournisseurs de la SARL AREBOIS.

FACTURATION-ACOMPTE- PAIEMENT

Le Client s'oblige à verser à la SARL AREBOIS un acompte minimum de 30% dont le montant est défini au sein du Devis/contrat lorsque celui-ci est spécifié. Le Client s'oblige à payer toute facture émise par la SARL AREBOIS à réception à compter de la facture de Situation de Travaux puis de la facture de Solde à la fin des Travaux, sauf conditions différentes inscrites dans le Devis/Contrat. La signature du Procès-Verbal de réception vaut acceptation de la fin de chantier, sans réserves, par le Client et entraînera l'émission de la facture de solde par la SARL AREBOIS sous réserve des dispositions contraires prévues au sein du Devis/contrat. En cas d'accord de paiement échelonné entre les Parties, le non-paiement d'une seule échéance entraînera de plein droit et à la seule initiative de la SARL AREBOIS la déchéance du terme. Toute somme non payée à son échéance ou tout règlement non conforme au montant facturé donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement de pénalités de retard, calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'au paiement de l'indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement du montant imposé par les Services publics pour les Clients Professionnels. Ces pénalités courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture et jusqu'au jour du paiement effectif. Le défaut de paiement à l'échéance entraînera, après l'envoi d'un courrier de mise en demeure par la SARL AREBOIS au Client, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par ce dernier et l'exigibilité à titre de clause pénale d'une indemnité égale à quinze pour cent (15%) du montant des sommes dues, outre les intérêts et pénalités ainsi que les frais judiciaires éventuels. En outre, la SARL AREBOIS pourra suspendre ou résilier tous les Travaux en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Le Client ne sera pas autorisé à retenir ou différer le paiement de toute somme due à la SARL AREBOIS même en cas de litige ou de réclamation. De même, la SARL AREBOIS ne sera pas tenue de procéder à l'exécution des Travaux commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix en totalité ou en partie, dans les conditions et selon les modalités stipulées, sans préjudice de ses autres droits et actions. Le Devis/contrat pourra prévoir la fourniture par le Client d'une garantie de paiement des Travaux agréés par un établissement bancaire désigné. A défaut de fourniture d'une telle garantie, le Devis/contrat sera résilié de plein droit. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé sauf mention contraire dans le Devis/contrat.

En application de l'article D. 441-5 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, le débiteur sera de plein droit redevable, à l'égard de son créancier, outre des pénalités de retard, déjà prévues par la loi, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Le Vendeur dispose d'un droit de gage conventionnel. Quelque que soit la qualité en laquelle intervient le Vendeur, l'Acheteur lui reconnaît un droit de gage conventionnel emportant droit de rétention et de préférence général et permanent sur toutes les marchandises, matériels et valeurs et documents en notre possession et ce en garantie de créances que le Vendeur détient contre l'Acheteur, même antérieures ou étrangères aux opérations effectuées au regard desdits marchandises, valeurs et documents.

MODIFICATIONS DES TRAVAUX

Le prix des Travaux est fixé par le Devis/contrat, suivant un délai d'exécution défini par le calendrier prévisionnel du Devis/contrat s'il existe. Le Client pourra demander à la SARL AREBOIS d'apporter des modifications aux Travaux initialement définis dans le Devis/contrat qui feront l'objet d'une réactualisation du Devis/contrat ou d'une annexe pour Travaux supplémentaires. La SARL AREBOIS informera le plus rapidement possible le Client, et au plus tard dans les sept jours (7) à compter de la demande écrite du Client, des nouveaux

délais d'exécution du Devis/contrat et plus généralement de toute autre incidence résultant directement de ces modifications. La SARL AREBOIS n'exécutera les modifications correspondantes qu'après avoir obtenu l'accord écrit (ou signature) préalable du Client sur les modifications des conditions d'exécution dudit Devis/contrat.

Dans tous les cas, les Travaux non prévus au Devis/contrat seront réglés sur la base de nouveaux prix et suivant des conditions à convenir entre les Parties. Dans le cas de Travaux au forfait, la SARL AREBOIS sera en droit de refuser et/ou de suspendre l'exécution des Travaux modificatifs ou supplémentaires jusqu'à la conclusion d'un accord écrit entre les Parties.

GARANTIE ET ASSURANCES

La SARL AREBOIS garantit au Client la bonne exécution de ses Travaux, telles que définies dans le Devis/contrat et conformément aux règles de l'art et aux bonnes pratiques du domaine d'activités. La SARL MENUISERIE AREBOIS ne sera responsable d'aucune défaillance dans la réalisation des Travaux, dans la mesure où ceux-ci résulteraient d'erreurs, d'omissions, d'inexactitudes affectant les informations et spécifications, fournies par ou pour le compte du Client à la SARL AREBOIS, y compris tous les intervenants extérieurs. Les garanties accordées aux termes des présentes constituent les seules garanties à la charge de la SARL AREBOIS au titre des Travaux et prévalent sur toute autre garantie. Pour le cas où la loi applicable au Devis/contrat ne permettrait pas qu'une garantie fasse l'objet d'une telle renonciation, cette garantie serait expressément limitée à la durée de la période de garantie stipulée au présent article. Le Client renonce expressément à toutes autres garanties expresses ou implicites. La SARL AREBOIS garantit au client avoir souscrit toutes les garanties nécessaires et afférentes à son activité, notamment les garanties Décennale, Biennale et Dommage ouvrage si nécessaire. La SARL AREBOIS s'engage à souscrire toutes les garanties nécessaires pour couvrir les responsabilités qu'elle a encourue du fait de l'exécution du Devis/contrat pour des niveaux suffisants auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, de type Responsabilité Civile Professionnelle.

EXONERATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité de la SARL AREBOIS ne saurait être recherchée pour des dommages résultants d'erreurs provenant de documents ou informations fournis ou non communiqués par le Client ou tout intervenant agissant pour le compte du Client, en particulier si la SARL AREBOIS a préalablement émis les réserves utiles. La responsabilité globale de la SARL AREBOIS au titre des présentes est limitée aux seuls dommages matériels directs causés au Client résultant de fautes dûment prouvées qui seraient imputables à la SARL AREBOIS. Les délais d'exécution des Travaux sont donnés dans le Devis/contrat à titre strictement indicatif. La SARL AREBOIS ne pourra voir sa responsabilité engagée par le Client en cas de retard dans l'exécution des Travaux. Les délais d'exécution des Travaux seront prolongés (i) de tout retard imputable au Client, tel que retard de remise de plans, de préparation du chantier, etc. (ii) de retard imputable aux autres entreprises participantes au chantier ou en cas de modifications en cours d'exécution des Travaux.

Enfin, en cas de défaut d'entretien d'un ouvrage, la SARL AREBOIS pourra se prévaloir d'un défaut d'entretien, ou d'un défaut d'usage du maître d'ouvrage qui a affecté les locaux à une destination autre que celle pour laquelle les locaux ont été conçus, ou qui a modifié les ouvrages d'origine.

FORCE MAJEURE

Le Vendeur ne pourra être tenu responsable d'un manquement ou d'un retard dans l'exécution de ses obligations qui résulteraient de circonstances échappant de son contrôle caractérisant la force majeure définie elle-même par les dispositions de l'article 1218 du Code civil. « Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du

contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles [1351](#) et [1351-1](#) ».

DROIT DE RÉTRACTATION

Droit de rétractation

Le client a la possibilité de faire valoir son droit de rétractation sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivantes : 335 Rue de la Rivière 19270 DONZENAC ou par courrier électronique à l'adresse mail suivantes : antoine.cheylus@hotmail.fr, votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de rétractation

Pour les Prestations réalisées avant la fin du délai des 14 jours, le Client reconnaît être informé et accepte que, conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la consommation que l'accord qu'il donnera pour la réalisation immédiate d'une prestation entièrement exécutée avant la fin du délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat vaudra renonciation expresse à son droit de rétractation prévu à l'article L.221-18 du même Code.

En cas de vente conclue dont les prestations n'ont pas été réalisées, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours dont les conditions d'exercice lui sont communiquées ci-dessus.

Toutes sommes perçues par le vendeur seront remboursées au client au plus tard 30 jours à compter de la date de réception de la décision de rétractation du présent contrat par le client.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations personnelles communiquées sont enregistrées dans un fichier informatisé par Nom et coordonnées de l'adhérent.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter, assurer le traitement de vos demandes, créer et gérer votre profil utilisateur, créer et gérer votre accès à nos services en ligne ou réaliser des études statistiques.

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à l'exécution de nos prestations, sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel et, le cas échéant, à nos sous-traitants.

Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi " informatique et libertés " du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore

de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant Nom et coordonnées du service compétent. Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos actualités et sollicitations (par téléphone, SMS, courrier postal ou électronique) et invitations, vous avez la faculté de nous l'indiquer via le lien réservé à cet effet, de modifier vos choix en nous contactant dans les conditions évoquées ci-dessus ou, le cas échéant, en modifiant les paramètres de votre profil en ligne. Il est de même si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr). Enfin, nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique " Bloctel ", sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://conso.bloctel.fr/>).

RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

En vertu de l'article L. 612-1 du Code de la consommation "Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. "

Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L. 612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L. 611-1 du Code de la consommation à savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fournitures de services, opposant un consommateur à un professionnel. Le texte couvre les litiges nationaux et les litiges transfrontaliers. Pour toute difficulté, nous vous invitons à nous contacter préalablement: : ou par courrier électronique à l'adresse mail suivantes :

Si des difficultés persistent, vous avez également la possibilité en application de l'article R. 616-1 du Code de la consommation de faire examiner votre demande par un médiateur dont trouverez ci-dessous les coordonnées, sachant qu'un litige ne pourra être examiné, sauf exception, que par un seul médiateur :

Le Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice.

Adresse : 14 rue saint Jean 75017 Paris - cm2c@cm2c.net <https://www.cm2c.net/> Vous pouvez, à vos frais, vous faire assister par un conseil

LITIGE

Tout litige relatif aux travaux ou prestations conclus relèvera - à défaut d'accord amiable - de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel se situe notre siège social savoir BRIVE LA GAILLARDE 19.